

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 20 juin 2023

Action Logement en Nouvelle-Aquitaine se mobilise à la suite du tremblement de terre survenu vendredi 16 juin en Charente-Maritime

Au lendemain du tremblement de terre survenu en Charente-Maritime, Action Logement se mobilise en faveur des sinistrés et met en place des dispositifs pour favoriser leur relogement.

Action Logement Services active dès aujourd'hui pour les salariés sinistrés et leurs familles l'ensemble des aides et de services dédiés aux salariés en difficulté.

Les salariés sinistrés, dans les départements de la Charente-Maritime (17) et des Deux-Sèvres (79), pourront donc bénéficier du service d'accompagnement social délivré par Action Logement Services.

Ce dispositif consiste en :

- L'accompagnement de ces ménages par l'établissement d'un diagnostic social et budgétaire personnalisé permettant d'identifier les actions à engager : mise en place d'aides financières délivrées par Action Logement Services dont notamment une subvention pour alléger les charges logement ou faire face à des frais d'hébergements. Dans ce cadre, la garantie Visale sera accessible sans conditions de revenus pour faciliter l'accès à un logement.
- La recherche de logements temporaires mis à disposition par les partenaires d'Action Logement Services.

Les sinistrés pourront être conseillés et orientés :

- Dans nos agences : **La Rochelle**, 9 avenue Jean Guiton 17 000 La Rochelle et **Niort**, 20 Rue de Strasbourg 79000 Niort
- Par mail : accompagnementseisme.charente-maritime@actionlogement.fr
- Par téléphone : 09 70 800 800

En cas de nécessité, le dispositif déployé pourra être élargi aux départements voisins.

Les Partenaires sociaux, fidèles à leurs valeurs de solidarité et d'entraide entendent ainsi être en soutien actif et efficace des sinistrés du tremblement de terre.

À PROPOS D’ACTION LOGEMENT

Depuis 70 ans, la vocation d’Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l’accès au logement pour favoriser l’emploi. Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l’Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l’attractivité des territoires, notamment le cœur des villes moyennes. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 20 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d’éco-habitat, [d’économies d’énergie et de décarbonation](#), de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte [45 Entreprises Sociales pour l’Habitat, 5 filiales de logements intermédiaires](#) et un patrimoine de plus d’un million de logements. Sa deuxième mission est d’accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s’attache particulièrement à proposer des [aides et services](#) qui facilitent l’accès au logement, et donc à l’emploi, des bénéficiaires, qu’ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

En savoir plus sur le Groupe : groupe.actionlogement.fr

Nous suivre :  [@ActionLogement](#) -  [Action Logement](#) -  [Action Logement](#)

CONTACTS PRESSE

ACTION LOGEMENT

Delphine Casse : 06 23 47 12 74 / delphine.casse@actionlogement.fr